



Servitude passage pour utilisation d'un puits

Par nono

Bonjour,

Je vends une maison ancienne et il semble qu'il existait un droit de passage à mon voisin pour utiliser le puits qui se trouve sur ma propriété. L'acheteur refuse d'acheter si cette servitude est avérée.

Par quel moyen puis-je faire annuler cette servitude ?

Sachant que ce puits n'est plus utilisé depuis longtemps, ni par moi, ni par le voisin.

Merci de votre réponse.

Cordialement